



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction
du Droits des Sols, Communauté de Communes
Faucigny Glières :
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

	Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Décision	Reçu en préfecture le 30/11/2022
un	Publié le 30/11/2022
Dossier n° DP07421	ID : 074-200081446-20221129-DP07421222A0051-AR
date de dépôt : 22/08/2022	
date d'affichage du dépôt : 22/08/2022	
complet le : 31/10/2022	
demandeur : Monsieur BASTARD ROSSET Jocelin	
pour : Réfection de la toiture, isolation et mise en place de deux fenêtres de toit	
adresse terrain : 2416 ROUTE DE BEFFAY, à Glières-val-de-borne (74130)	
parcelles : AB-0067	

Monsieur BASTARD ROSSET Jocelin
2416 route de beffay
74130 Glières-Val-de-Borne

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : 31/11/2022

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 29 novembre 2022.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

